



Fonds De Commerce / Droit Au Bail Prêt À Porter Deauville (14)

Publié sur actify.fr le avril 3, 2024

102 vues

Adresse:

2, AVENUE LUCIEN BARRIERE

Date de fin de commercialisation:

25/04/2024

Date limite de dépôt des offres:

25/04/2024

Etude:

Lex MJ

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL SUPERDEAUV (839 769 445), est envisagée la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont exposées ci-après.

FONDS DE COMMERCE SITUE :

2, AVENUE LUCIEN BARRIERE

14800 DEAUVILLE

Droit au bail

Descriptif : Locaux situés 2, avenue Lucien Barrière 14800 DEAUVILLE, dépendant d'un immeuble dénommé « Casino ». Grande boutique de forme arrondie comprenant une réserve, ensemble d'une superficie légèrement inférieure à 100 m².

Destination : Activités de vente suivantes : 

- Tous articles de prêt-à-porter hommes, femmes, enfants.

- Les articles, objets et produit de bas de gamme comme l'activité de solderies sont interdits.

Durée du bail : 9 années entières et consécutives à compter du 01/10/2018.

Loyer : 72.000 € annuel HT et hors charges, payable trimestriellement d'avance.

L'appel de loyer du 1er trimestre 2024 s'élève à 25.106,86 € TTC dont provision pour charges.

Dépôt de garantie : 18.000 €, correspondant à trois mois de loyer.

Le dépôt de garantie devra être reconstitué par l'acquéreur entre les mains du bailleur.

Clause d'agrément du bailleur : le bail comporte une clause d'agrément de l'acquéreur du fonds de commerce par le bailleur.

Clause de solidarité cessionnaire-cédant : le bail comporte une clause de solidarité inversée en page 18.

Formalisme de l'acte de cession : Acte notarié ou sous seing privé.

Clientèle, achalandage

Actifs corporels

Date limite de réception des offres : jeudi 25 avril 2024 à 16h00 en l'Etude LEXMJ, 29 rue de Lorient 35000 RENNES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10% du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

Dossier et renseignements complémentaires : s.rodier@lexmj.fr